

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 02/03/2016 à 19H**

Présents : MM : DELION - OESTREICHER - MASSON
MMES : WINTERRATH - HEMMER – SCHWARTZ - DUMAS.

Absent avec excuse : MME REYROLLE (procuration à Mme WINTERRATH)
MM : GONAND - HAGEN.

Secrétaire de séance : Mme DUMAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

➤ **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (point N°1)

Point N°2

Travaux d'isolation acoustique, de climatisation et d'accessibilité handicapés de la Salle Saint Joseph - demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Cette délibération annule et remplace celle du 22/02/2016.

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Madame le Maire expose que le projet de travaux d'isolation acoustique, de climatisation et d'accessibilité handicapés de la Salle Saint Joseph dont le coût prévisionnel s'élève à 87.479,82 HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 87.479,82 € H.T.

DETR (20%) : 17.495,96 €

Fonds de concours de la CCCE : 30.000 €

Auto-financement communal : 39.983,86 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé pendant les 1er et 2e trimestres de l'année en cours.

Madame le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. dossier de base

1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement et précisant le montant et le taux souhaité pour la DETR.

1. 3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus.

1. 4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

2. Pièces supplémentaires

2.1 Un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura libre disposition de ceux-ci (relevé de propriété)

2.2 Le plan de situation, le plan de masse des travaux

2.3 Un programme détaillé des travaux (devis)

2.4 Un dossier d'avant-projet (plans)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

➤ d'accepter le projet de travaux d'isolation acoustique, de climatisation et d'accessibilité handicapés de la Salle Saint Joseph

➤ d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous

➤ de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Point N°3

Divers

Madame le Maire communique aux conseillers municipaux le devis transmis par la Société STEFFES concernant l'acquisition de bacs à fleurs pour la Chapelle de Haute-Rentgen.

Les tarifs des bacs étant trop élevés, les conseillers ne souhaitent pas donner de suite favorable à ce devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 03/03/2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 03/03/2016.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

